

Métiers

Le recouvrement des créances publiques

La Trésorerie Générale du Royaume assure, par le biais de son vaste réseau de comptables publics, la perception des recettes fiscales et non fiscales à travers, notamment :

- la gestion du contentieux administratif et judiciaire relatif au recouvrement et l'assistance des percepteurs en la matière ;
- la prise en charge des ordres de recettes au titre du budget général de l'Etat, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor ;
- la centralisation des prises en charges et des recouvrements au titre des amendes et condamnations pécuniaires ;
- la gestion des comptes de prêts et d'avances accordées par le trésor et de «fonds de roulement» consentis par des organismes de financement des projets publics ;
- l'élaboration des statistiques concernant la situation du recouvrement de créances publiques.

Le contrôle et le paiement de dépenses publiques

La Trésorerie Générale du Royaume assure le contrôle et le règlement des dépenses publiques. Ainsi son réseau de est chargé de contrôler la régularité des engagements de la quasi-totalité des dépenses de l'Etat. Elle assure à travers son réseau de comptables, le règlement desdites dépenses. En effet, au vu des propositions d'engagement et des ordres de paiement transmis par les ordonnateurs accrédités, les services de la Trésorerie Générale du Royaume procèdent au règlement des créances de l'Etat.

La Trésorerie Générale assure également par le biais du centre national des traitements, le contrôle et le traitement de la paie des fonctionnaires de l'Etat.

La gestion des finances locales

A travers son réseau de trésoriers et receveurs communaux, la Trésorerie Générale du Royaume assure la gestion des budgets des collectivités locales. En effet, la Trésorerie Générale du Royaume procède au recouvrement de leurs créances, au règlement des leurs dépenses et à la paie de leur personnel.

La Trésorerie Générale du Royaume met à contribution également son expertise en offrant le conseil et l'assistance nécessaires aux collectivités locales. Ce conseil qui est de nature juridique et financière, concerne, entre autres, la modernisation des procédures comptables, l'analyse financière et l'élaboration des tableaux de bord.

La gestion des dépôts au Trésor

La Trésorerie Générale du Royaume assure la mission de gestion des dépôts au Trésor. Elle participe à travers cette activité au financement de la trésorerie de l'Etat. A ce titre, elle gère les comptes des entreprises et établissements publics qui sont soumis à l'obligation de dépôt de leurs fonds au Trésor. Cette activité est étendue également à la gestion des dépôts d'autres personnes morales ou privées.

La production de l'information financière et comptable

La Trésorerie Générale du Royaume assure la centralisation des opérations comptables de l'Etat et des collectivités locales et de ce fait elle constitue une référence en matière de production et de valorisation de l'information comptable de l'Etat et des collectivités locales.

La production de l'information comptable permet ainsi, de :

- décrire précisément les opérations budgétaires et financières ;
- restituer rapidement une information fiable et indispensable à la prise de décision ;
- préparer les documents relatifs à la reddition des comptes.



Ilôt 31 (près de l'Av. Al Araar), Hay Riad - Rabat
Boîte Postale n°21495, Av. Annakhil, Hay Riad - Rabat

Tél : 05 37 57 81 90

www.tgr.gov.ma

RESPONSABILITÉ

Initiative

Information

PERFORMANCE

Egalité

MOTIVATION

Acteur de changement

INNOVATION

Création

Service qualité

Intégrité

ENGAGEMENT

Rigueur

Transparence

Solidarité et proximité

Ethique

Modernité

Professionalisme

OUVERTURE

Communication



الخزينة العامة للمملكة
TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME

La Trésorerie Générale du Royaume au service de l'intérêt général et du citoyen

Ressources humaines

Des hommes et des femmes imprégnés des valeurs de la Trésorerie Générale du Royaume et dotés d'une capacité d'adaptation et d'une culture d'appartenance dans l'accomplissement de leurs missions.

Réseau

Un vaste réseau représenté par les directions régionales et leurs circonscriptions financières (Trésoreries Préfectorales, Provinciales, Communales, Perceptions et recettes communales) sur l'ensemble du territoire national et par les postes comptables à l'international.

Code de déontologie

Un référentiel d'ordre éthique fixant les règles de conduite entre les collaborateurs et vis-à-vis des clients et partenaires. Prenant appui sur la charte des valeurs «LTIZAM», ce référentiel engage chaque collaborateur, quelque soit ses fonctions et dans les limites de ses responsabilités, à adopter les règles du code de déontologie.

Charte ILTIZAM

Engagement

Ethique - Intégrité - Solidarité et Proximité - Egalité - Motivation

Un contrat d'éthique qui implique l'adhésion de l'ensemble des femmes et des hommes de la Trésorerie Générale du Royaume à la vision stratégique et à leur implication dans l'atteinte de ses objectifs qui placent la qualité du service rendu aux clients et partenaires au centre de ses préoccupations. Il implique également l'engagement de se donner les moyens et les sources de motivation pour réussir collectivement cette ambition.

Ouverture

Transparence - Communication
Information - Ecoute

La volonté, en externe et en interne, de développer la communication, de partager l'information, de renforcer l'écoute et de respecter, au quotidien, le principe de transparence pour contribuer à l'efficacité de la gestion des finances publiques.

Performance

Rigueur - Responsabilité
Professionalisme - Service qualité

Encourager la responsabilité individuelle et collective, consolider le professionnalisme des équipes et des hommes dans le cadre d'une pratique au quotidien, de la rigueur et de la recherche continue de l'efficacité et de l'efficience.

Innovation

Créativité - Initiative - Modernité
Acteur de changement

Encourager la prise d'initiatives, en anticipant et en initiant la dynamique de modernisation et en valorisant la créativité à tous les niveaux, pour être acteur du changement.